



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : revendications

Question écrite n° 118772

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation des retraités de l'artisanat. La Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat (Fenara) a transmis au Gouvernement des propositions, d'une part, sur les personnes âgées dépendantes et, d'autre part, sur les dépassements d'honoraires des médecins. Pour la politique de prise en charge de la dépendance, la Fenara demande d'abord une prise en charge publique assurant un socle de prestations de base pour toutes les personnes âgées dépendantes dont le financement serait assuré par les cotisations des actifs et des retraités. La Fenara propose également un alignement de la CSG des retraités sur celles des actifs, cela sur la base d'un alignement progressif et d'un accord de crédit d'impôt aux retraités (pour les cotisations versées aux complémentaires santé et/ou dépendance). La fédération s'inquiète également des dépassements d'honoraires des médecins et demande une transformation structurelle dans le but de réduire le problème de l'accès aux soins. Sur ces légitimes attentes et préoccupations, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre au bénéfice des retraités de l'artisanat.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118772

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10238

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)